

Vous trouverez ci-dessous les premiers éléments pour la note sur l'entrepreneuriat social, proposé par l'équipe de la CRESS qui sera partagé lors du Congrès ESS France pour les 10 ans de la loi ESS.

L'ESS constituera la figure de proue de l'entreprise responsable en réaffirmant ses valeurs et promouvant des entreprises commerciales de l'ESS.

Contribution de la CRESS IDF sur les Sociétés commerciales de l'ESS pour les trajectoires suivantes :

- *L'ESS peut être la norme des entreprises de demain ;*
- *L'ESS pourra s'appuyer sur un écosystème de développement ;*
- *L'ESS pourra favoriser à grande échelle le développement de l'innovation sociale et environnementale ;*
- *L'ESS pourra compter sur une finance attractive, alignée avec ses principes ;*
- *L'ESS constituera la figure de proue de l'entreprise responsable ;*

Contexte :

La Loi du 31 juillet 2014 a permis d'intégrer à l'ESS des sociétés commerciales autres que coopératives. Elles doivent intégrer, d'une manière qui leur est propre mais inscrite dans les statuts, les règles de l'article 1 de la loi. A savoir un objet social d'utilité sociale, une gouvernance démocratique et des règles de gestion comme l'impartageabilité des réserves et le réinvestissement d'au moins 50% des bénéfices dans l'entreprise.

A l'heure où de plus en plus de citoyen.ne.s veulent changer le monde par leur travail ou leur mode d'entreprendre, l'ESS en général et ses sociétés commerciales, les SCESS en particulier devraient être en plein développement. Sur le cas des SCESS, cette forme d'ESS devrait être un débouché naturel pour toutes les générations d'entrepreneurs qui veulent inscrire leur activité dans le durable et l'humain. Or force est de constater qu'avec moins de 2000 SCESS créées depuis 2014 le compte n'y est pas. Le modèle commence à peine à être connu. Si les coopératives ou les associations continuent leur développement (et c'est heureux !) les « entreprises sociales » sont encore en phase de lancement.

En proposant à la fois des modalités d'organisation souples, des règles économiques claires et permettant d'accueillir de nombreux modèles et la génération d'un impact social et/ou environnemental fort, les SCESS devraient incarner la forme du 21^{ème} siècle pour l'entreprise marchande. Mais il faut se rendre à l'évidence : les institutions de l'entreprise en France n'ont pas suivi et intégré la promotion et l'accompagnement des entreprises dans ce sens.

Si l'engouement pour les entreprises à mission ou les entreprises « à impact » est une bonne nouvelle pour la dynamique de fond qu'il met en lumière, il révèle aussi que le récit qui s'impose de la part de beaucoup d'acteurs, c'est que le « business as usual » avec un vague reporting social serait suffisant pour répondre aux enjeux¹. Quand l'ESS propose un système de gouvernance durable et une approche systémique.

Pourtant de nombreux entrepreneur.es souhaitent s'engager dans une logique systémique de transformation économique de leur territoire et l'ESS propose des solutions qui leur conviennent, mais qui ne sont pas connues ni promues suffisamment.

Les prochaines années doivent donc faciliter :

- La promotion de l'agrément ESUS qui vient affirmer les grands principes de l'ESS pour les entreprises - aujourd'hui les entreprises de l'ESS sollicitent l'agrément pour faire reconnaître leur statut, car l'entreprise sociale de l'ESS est peu contrôlée.
- Et plus globalement une connaissance beaucoup plus large des valeurs de l'ESS et de comment les intégrer dans une société commerciale.

Pour rappel, les grands principes des SCESS à faire connaître sont :

- L'affirmation d'un engagement sociétal défendant l'intérêt général dans les statuts de l'entreprise
- L'encadrement strict de la rémunération du capital et le partage de la richesse
- L'investissement d'une partie des excédents pour le futur de l'entreprise

Quels sont les obstacles au développement des SCESS ?

- Le manque de communauté de pratiques et de « rôle-modèles »
- La nécessité de sortir du flou : la situation de méconnaissance des SCESS est un fait dont les origines sont diverses. Il faut reconnaître en premier lieu que l'écosystème institutionnel ne s'est pas organisé pour promouvoir ce modèle : des tribunaux de commerce, en passant par les CCI, ou Bpifrance, l'écosystème de l'entrepreneuriat classique ne propose pas ni ne promeut ce mode d'entreprendre qui questionne et attire pourtant les dirigeants. Ils préfèrent mettre en avant des concepts flous « à impact ». Cette dernière approche crée une forme d'univers parallèle de financeur « à impact » et d'entreprises « à impact » qui pense et font comme s'ils étaient dans l'ESS alors que non. Cette situation a même un impact négatif sur l'ESS en général en cherchant à se positionner en substitution de l'ESS traditionnelle. Enfin, l'écosystème de l'ESS ne parle pas de ce statut qu'il connaît peu et dont il se méfie.
- Bref il manque avant tout un espace de fédération : Les SCESS sont isolées et souvent non fédérées ce qui limite leur capacité à parler et donc à faire connaître leurs difficultés.

Perspectives :

Agir par nous-mêmes, ce que l'ESS peut faire :

Bâtir au sein des CRESS et d'ESS France un module de promotion SCESS & agrément ESUS dans tous les incubateurs, réseaux institutionnels et financiers, écoles de commerces, etc.

Organiser des communautés de dirigeants et d'amélioration des pratiques

Soutenir la montée en compétence des CRESS dans la mise en conformité des SCESS (en lien avec les greffes des TC et les DREETS) pour davantage de visibilité sur le rôle des CRESS notamment sur le sujet des SCESS. Cette montée en compétence doit s'accompagner d'un événementiel plus important pour la faire connaître.

Agir collectivement, quel plaidoyer porter ensemble :

Renforcer l'attrait de SCESS et de l'agrément ESUS, y compris dans l'écosystème de l'ESS parfois peu conciliant avec ce statut plus récent

Créer ou former les bureaux régionaux de facilitation écosystémiques BPI/CDC/CRESS/DRIEETS/TC. Ces bureaux agiraient en véritable CFE des SCESS mais auraient aussi la charge de renforcer les contrôles, contreparties indispensables à l'obtention d'avantages réels.

Renforcer l'attractivité des modèles commerciaux de l'ESS cela peut vouloir dire :

- Marchés publics : permettre l'accès des SCESS aux marchés réservés ESS, Développer des clauses ou point bonus lorsqu'on est agréé ESUS
- Fiscalité : Soutenir le mode d'entreprendre en SCESS par des mécanismes fiscaux comme l'abattement de cotisation sociales ou la réduction d'impôts sur les sociétés. Défendre la réduction IR PME ESUS et plus largement les préconisations du CRESS sur l'attractivité ESUS.

Au-delà de considérations techniques, nous aspirons à ce que les SCESS, au sein de l'ESS institutionnelles, contribuent à bâtir un discours politique sur l'entrepreneuriat social et la responsabilité territoriale de l'ESS. L'entrepreneuriat social est le mouvement le plus récent et le moins clair de l'ESS. Il faut s'appuyer et compter sur les autres familles de l'ESS pour élaborer une vision partagée de l'entrepreneuriat social, tout en faisant attention aux questionnements, voire à l'inquiétude que l'entrepreneuriat social peut susciter au sein de l'ESS, avec une forme de "concurrence interne".

- **Vers le reste de l'ESS**, et notamment les associations, afin de les aider à se saisir des opportunités que peuvent représenter le développement de branches/ offres commerciales tout en respectant et en soutenant les nécessaires libertés associatives et les subventions censées les garantir.
- **Vers l'extérieur**, nous voyons bien que de plus en plus d'entreprises aspirent à améliorer leur impact social et/ou environnemental. Là aussi un entrepreneuriat social clairement ancré dans l'ESS doit permettre de bâtir des alliances nécessaires avec l'industrie, l'artisanat et les grands groupes afin de diffuser une culture de la coopération et des réflexes de RTE.

Beaucoup de sujets portés et inspirés par l'ESS (économie de la fonctionnalité, économie bas-carbone, circulaire etc.) sont repris par les acteurs économiques. L'ESS est inspirante, sans être reconnue. Elle présente de nombreuses anticipations d'une économie résiliente facilitant le rapprochement des citoyens à l'échelle d'un territoire. S'appuyer et promouvoir les SCESS est un levier de promotion de l'ESS.E (environnementale) comme approche systémique et politique d'une économie souhaitable et souhaitée.

Pour porter ces éléments et cette vision, nous soutenons l'émergence d'un espace de coordination interne d'ESS France qui puisse porter la parole des SCESS.